

Brittany Ferries poursuivi pour « discrimination » par des éleveurs de gibiers

19 h



Photo de faisan commun. Gibovendée et Envol de Retz affirment que « depuis l'automne 2015, sous la pression des ligues anti-chasse », Brittany Ferries leur « refuse [...] le transport des poussins entre la France et la Grande-Bretagne ». © Envol de Retz

Les principaux exportateurs vers la Grande-Bretagne de jeunes faisans et perdrix poursuivent en justice le transporteur maritime Brittany Ferries pour « discrimination », l'accusant d'entraver leur activité sous la pression du mouvement anti-chasse, a-t-on appris mercredi auprès de leur avocat.

Ces sociétés installées dans l'ouest de la France, Gibovendée et Envol de Retz, ont récemment assigné Brittany Ferries, géant français du transport trans-Manche, pour « discrimination sur le fondement des opinions politiques » devant le tribunal correctionnel de Brest.

Ces entreprises affirment que « depuis l'automne 2015, sous la pression des ligues anti-chasse », la compagnie leur « refuse [...] le transport des poussins entre la France et la Grande-Bretagne », disant craindre pour « son image de marque », selon la citation directe délivrée à la compagnie le 12 septembre, et dont a eu connaissance l'AFP.

Cette procédure, plus rapide qu'une plainte auprès du parquet, permet de saisir directement la justice pour obtenir des dommages et intérêts. Une audience doit se tenir en juin.

Depuis des décennies, ces sociétés produisent et commercialisent poussins et œufs de faisans et de perdrix destinés à l'élevage ou revendus pour peupler les forêts de chasse, notamment en Grande-Bretagne, un marché dont sont très dépendants ces éleveurs.

Or ces dernières années, la direction de Brittany Ferries leur a fait savoir qu'elle ne souhaitait plus assurer ces traversées en raison de possibles « conséquences commerciales liées à des menaces de boycott par des associations hostiles à la chasse », selon la citation.

« Le fait de refuser cette prestation de transport en prenant parti pour les anti-chasse contre les chasseurs, c'est faire un choix politique qui constitue un motif discriminatoire », a commenté Me Alexandre Varaut, avocat des deux sociétés.

Elles ont également assigné les deux autres principaux transporteurs, P & O ferries et DFDS Seaways France, devant les tribunaux de Boulogne-sur-Mer et de Dieppe, pour les mêmes motifs.

Les sociétés ont par ailleurs ouvert un autre front devant l'Autorité de la concurrence estimant que le refus de fournir le service de transport trans-Manche, essentiel à leur activité, les empêche d'exercer une concurrence efficace sur le marché britannique.

« L'enjeu est la reprise du commerce ou la mort d'une filière qui représente plus de 300 emplois en France, une tradition et des compétences, aujourd'hui prises en otage par les militants anti-chasse », estime Me Varaut.

Joint par l'AFP, Brittany Ferries n'a pas souhaité faire de commentaires. La direction du britannique P&O Ferries a confirmé pour sa part avoir interrompu ces transports depuis deux ans, sans autre réaction.

AFP